

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

itions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

macie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

ologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

que :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

taire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

adie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractériel personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

N°D: № P19-0044409 / 0846

Maladie

Dentaire 34651

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 05467 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : SEHNAINI Naima

Date de naissance : 24/01/1954

Adresse : Ave doct. riglmani Résidence Taghazout n° 4
Casablanca

Tél. : 06 47 96 93 53 Total des frais engagés : 305,50 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 24/01/1954

Nom et prénom du malade : Sehnaini Naima Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : colopathie fréquente HTA - Dorsalgie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 10/01/2024

Signature de l'adhérent(e) : *Juy*

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10/02/2022	CHIRURGIE	CS	150,00	Dr Abdellah EL HAJI Médecin Général et Urgence Méjouen i Lahsouiyne Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE LAHJAJMA Nadia ZEMMAMA Avenue du Phare, Résidence Taghazout Casablanca - Tél.: 09 22 20 28 67	10.07.2010	695,50

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
 Dr Abdellah LAHROUF Médecin Général et d'Urgence Dr. M'hamed Lahrouf Cachet				6		60.00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 B 11433553		COEFFICIENT DES TRAVAUX
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Abdelouahed EL HAÏTÉ
 Médecine Générale Et D'urgence
 Echographie
 Electrocardiogramme - Circoncision
 Oxygène Médical

الدكتور عبد الواحد الحبيطي
 الطب العام والمستعجلات
 الفحص بالصدى
 التخطيط القلبي_الختانة
 الأوكسجين الطبي

Casablanca, le 10 Th 2018 الدار البيضاء، في

(32,50) Pyrosix

1 amp x 1

(40,40) Meteosparmyd

14 x 3

(19,70) Aparidex

14 x 3

(23,40) Salvin

14 x 2

(30,60) Octini

14 x 2

(54,10) Profen

1-31 x 6

(87,30) Demopax

10 x 2

(39,30) Aledactaz

10 x 1

(296,00) Exforje

10 x 1

(71,60) Normix

10 x 1

695,50

En Cas d'urgence : 06 69 83 19 01 : حالة مستعجلة

70

Schanni

Naïma

70

70

70

70

70

70

70

70

70

PYROSIX®

Algide de sodium - bicarbonate de sodium

Suspension buvable - Flacon de 250 ml

PPV : 32,50 DH

METEOSPA

Alvérine citrate

P.P.V

Distribué par

41, rue Mohamed

6 1

PPV : 19DH70

PER : 10/22

LOT : T2A67

PPV : 23DH40

PER : 02/23

LOT : J595

CO-TRIM®

20 comprim

PPV 30DH60

EXP 11/2023

LOT 9ND141

LOT

0170

PER

11 21

PPV

54.10 DH

87,30

LOT

01012

PER

01/22

PPV

57DH400

39,30

LOT N° : 1268411

UT. AV. : 09 21

200 mg

Boîte de 12

61/13 DMP/21/INNP P.P.V : 71,60 DH

6 118001 021529

28 comprimés pelliculés

PPV : 296.00 DH

6118001030583

EXFORGE®

5mg/80mg

28 comprimés pelliculés

PPV : 296.00 DH